Montreuil, le 17 février 2012

Monsieur Jean Paul BAILLY
Président de La Poste
44, Boulevard de Vaugirard
75757 Paris Cedex 15

Objet : dépôt de préavis de grève pour la journée du mercredi 29 février 2012.

Monsieur le Président Directeur Général,

Dans le cadre de la journée européenne de mobilisation et de manifestations, notre Fédération dépose un préavis de grève de 24 heures **pour la journée du Mercredi 29 février 2012** couvrant l'ensemble des personnels, fonctionnaires, contractuels de droit public ou privé, cadres ou non cadres, de tous les services de la Poste, et pour tous les régimes de travail, y compris cycliques ou assimilés, à partir du mardi 28 février à la prise de service jusqu'au samedi 3 mars fin de service des brigades de nuit.
Elle appelle les salariés à décider de la grève dans les services.

Les choix patronaux et gouvernementaux instaurant rigueur et austérité ne font que renforcer la dégradation de la situation économique et sociale, partout en Europe. La signature d'un nouveau traité, élaboré sans consultation démocratique, généraliserait l'austérité et enfoncerait les pays dans la crise et appauvrirait plus encore les peuples.

En France, comme en Europe, d'autres solutions sont nécessaires. La CGT porte 10 exigences pour sortir de la crise, en finir avec la dictature des marchés financiers, relancer durablement l'économie et oeuvrer au progrès social.

- revaloriser les salaires, les pensions et les minima sociaux,
- contrôler les aides publiques aux entreprises,
- contraindre les entreprises à des alternatives aux licenciements,
- suppression des exonérations fiscales et sociales sur les heures supplémentaires,
- stopper les suppressions d'emplois,
- développer les politiques publiques et les moyens des services publics,
- réformer la fiscalité en profondeur,
- créer un pôle financier public et établir un mécanisme de crédits à taux réduits pour financer l'investissement productif (l'emploi, la formation, la recherche, les équipements),
- taxer les mouvements spéculatifs de capitaux et éradiquer les paradis fiscaux et mettre en place un fond européen de solidarité sociale et de développement économique.

La Poste, par ses choix stratégiques et financiers et son refus de répondre aux revendications du personnel, contribue à alimenter la crise économique et sociale comme la crise sociale interne au sein de la Poste et de l'ensemble du groupe.

La direction a la responsabilité, et les moyens, de répondre aux besoins de son personnel, dont les revendications portent notamment sur :

L'emploi :

- le remplacement de chaque départ, la création des emplois nécessaires, l'embauche à temps plein en CDI de tous les salariés en contrat précaire (intérimaire, CDD) et en contrat de formation (apprentis, contrat en alternance, contrat pro, …), la titularisation des contractuels, l'ouverture de concours de fonctionnaires,

Le pouvoir d'achat :

- Revalorisation de toutes les grilles indiciaires et de salaires sur la base d'un SMIC à 1700€ brut et, pour les cadres, sur la base du plafond de la Sécu (3031€ brut),
- le versement d'une prime exceptionnelle de 400 €uros à tous les personnels du groupe au titre des résultats de 2011,
- la reconnaissance des qualifications par une revalorisation des grilles indiciaires et salariales,
- la déclinaison des mesures Fonction Publique pour les fonctionnaires rattachés à un niveau équivalent aux catégories B et C,
- une véritable promotion pour tous, classifiés et reclassés et une reconstitution de carrière pour les agents reclassés actifs et retraités,
- le 13ème mois pour tous, la revalorisation des Compléments Poste,
- 50 points d'indice coup de chapeau 6 mois avant le départ à la retraite pour les AFO et une mesure similaire pour les ACO,
- la prise en charge par l'employeur des jours de carences,

Les conditions de travail :

- le retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein et aux départs anticipés dès 55 ans avec bonification d'un trimestre par année pour les métiers pénibles,
- la reconnaissance, la prévention et la réparation de la pénibilité pour l'ensemble des métiers,
- des mesures spécifiques permettant aux salariés éligibles au service actif de prendre leur retraite dès l'ouverture de leurs droits,
- le respect des rythmes biologiques et de la vie professionnelle, vie privée,
- l'arrêt de toute forme de pressions,

le service public :

- l'amélioration des conditions de travail et l'arrêt des réorganisations, restructurations qui suppriment des emplois, qui dégradent le service rendu et remettent en cause la santé du personnel,
- le développement du service public postal en s'appuyant sur le savoir-faire des postiers à partir de l'unicité de La Poste et de la complémentarité de ses activités, la distribution 6 jours sur 7, le respect du J + 1, une véritable présence postale sur tout le territoire, la sécurité de l'épargne, l'accessibilité et le droit au compte pour tous,

Il est urgent et nécessaire d'ouvrir de véritables chantiers de négociations sur l'organisation, le contenu du travail, les conditions de travail, la reconnaissance, la finalité et la valorisation du travail.
De véritables relations sociales nécessitent le respect de la démocratie, l'arrêt de la répression et de la criminalisation de l'action syndicale, l'arrêt des sanctions, menaces et pressions de toutes sortes, l'amélioration des moyens et des droits pour les personnels et leurs organisations syndicales, et pour le Groupe avec la mise en place d'une véritable instance dont les prérogatives et fonctionnement s'apparentent à ceux d'un comité de Groupe.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Pour la CGT FAPT
Hervé TELLIER
Membre du Bureau Fédéral

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél. : 01 48 18 54 00 - Fax : 01 48 59 25 22 - C.C.P. Paris 20376 D
http://www.cgt-fapt.fr - e-mail : fede@cgt-fapt.fr